



BANQUES :
LA FAIM LEUR PROFITE BIEN

**AGROCARBURANTS:
LES BANQUES FRANÇAISES
FONT LE PLEIN**

17 AVRIL 2013

CULTIVONS
LA TERRE. LA VIE. LE MONDE.



OXFAM
France

RÉSUMÉ

L'année 2012 a marqué un tournant dans l'évolution des politiques de soutien aux agrocarburants. La Commission européenne a publié une proposition visant à stopper la croissance de la demande en agrocarburants qui entrent en compétition avec l'alimentation. Quelques jours plus tôt, le ministre français de l'agriculture, Stéphane Le Foll, avait reconnu l'impact de ces politiques sur la volatilité des prix alimentaires, et proposé « une pause » dans la consommation d'agrocarburants de première génération. Toutefois, le combat contre les politiques de soutien aux agrocarburants est loin d'être gagné. Le Conseil européen semble globalement réticent à la proposition de la Commission, et les négociations en cours à Bruxelles pourraient aboutir à un affaiblissement des mesures proposées. En France, le gouvernement Ayrault a renouvelé pour trois ans les agréments permettant aux producteurs d'agrocarburants de bénéficier d'une défiscalisation massive que la Cour des Comptes a elle-même qualifiée de niche fiscale. Les lobbies agro-industriels sont extrêmement puissants, et les conflits d'intérêts flagrants.

Le rôle du gouvernement français et des institutions européennes est donc essentiel pour mettre fin au plus vite au désastre social et écologique des politiques de promotion des agrocarburants industriels. Mais le secteur privé a aussi un rôle important à jouer. Dans le cadre de sa campagne « Banques : la faim leur profite bien », Oxfam France a demandé à un

consultant indépendant de la société Profundo de mener des recherches sur les financements accordés par les banques françaises aux dix principaux producteurs d'agrocarburants basés en Europe. Les résultats de ces recherches sont édifiants : sur la période de 2009-2012, les prêts accordés par l'ensemble des banques françaises à ces entreprises s'élèveraient à plus de 4 milliards d'euros, alors que les actions et les obligations émises atteindraient un montant total de plus de 3 milliards d'euros.

Oxfam France a établi un classement des banques françaises finançant le plus les géants européens des agrocarburants. La BNP arrive en tête, suivie par la Société Générale et le Crédit Agricole. Le groupe BPCE et la Crédit Mutuel CIC sont également concernés. Le soutien de ces banques à une production néfaste pour l'environnement et la sécurité alimentaire mondiale n'est plus acceptable. Nous demandons donc aux banques françaises de cesser toute activité de financements des entreprises productrices d'agrocarburants produits sur des terres arables. Nous leur demandons également de formaliser cette décision, en adoptant une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE) excluant la possibilité d'accorder des financements aux entreprises ayant des activités de production, de transformation ou de commercialisation d'agrocarburants produits sur des terres arables. Cette politique RSE devra ensuite être intégrée à la politique de conformité de chaque banque.



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I. LA PRODUCTION D'AGROCARBURANTS MET EN PÉRIL LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE ET LE DROIT À L'ALIMENTATION DES PLUS VULNÉRABLES *p. 4*

- a. Les politiques européennes et françaises de soutien aux agrocarburants créent une demande artificiellement élevée en matières premières agricoles sur les marchés énergétiques
- b. La demande croissante en agrocarburants constitue un moteur puissant de la volatilité des prix alimentaires et de l'accaparement des terres

II. LES PRINCIPALES BANQUES FRANÇAISES FINANCENT LA PRODUCTION D'AGROCARBURANTS *p. 7*

- a. Deux manières de financer une entreprise: le crédit, et l'émission d'action ou d'obligations
- b. Les principales banques françaises financent les dix plus grosses entreprises productrices d'agrocarburants en Europe.

III. QUELS SONT LES MONTANTS INVESTIS PAR LES BANQUES FRANÇAISES DANS LA PRODUCTION D'AGROCRABURANTS *p. 11*

- a. BNP Paribas, leader français du financement d'agrocarburants
- b. Focus sur les financements accordés à deux entreprises françaises: Diester Industrie et Téréos

RECOMMANDATIONS

p. 17

INTRODUCTION

La demande croissante en agrocarburants met directement en péril la sécurité alimentaire mondiale. Ces carburants produits à partir de matières premières agricoles – céréales ou oléagineux essentiellement – rentrent directement en compétition avec l'alimentation. Pour répondre à une demande artificiellement élevée, soutenue par des politiques publiques incohérentes avec les objectifs mondiaux de développement et de lutte contre le changement climatique, l'Europe utilise aujourd'hui 65% de sa production en huiles végétales pour alimenter les marchés énergétiques. Parallèlement, c'est 40% du maïs produit aux Etats-Unis qui a été détourné des marchés alimentaires en 2012. Cette tendance pousse les prix alimentaires à la hausse, alors même qu'une personne sur huit souffre de la faim dans le monde. Du fait de cette concurrence entre les marchés alimentaires et les marchés énergétique, les prix des matières premières agricoles ont tendance à s'aligner sur les prix du pétrole. Ils deviennent donc extrêmement volatils et imprévisibles. Les pics de prix se succèdent, et engendrent de graves crises alimentaires comme celles de 2008, puis de 2010 et de 2012.

Il est donc urgent de stopper cette demande croissante en agrocarburants, qui met en péril le droit à l'alimentation de centaines de millions de personnes dans le monde. Les Etats ont un rôle à jouer, bien sûr. La France et l'Union européenne doivent mettre un terme à leurs politiques de soutien aux agrocarburants, en renonçant aux objectifs d'incorporation d'énergies renouvelables dans le secteur des transports, et aux politiques fiscales d'incitation à la production et à la consommation massives

d'agrocarburants. Les entreprises privées, elles aussi, portent leur part de responsabilité dans ce désastre écologique et social. Les banques françaises doivent, de toute urgence, cesser de financer la production d'agrocarburants en Europe.

Des recherches menées par Profundo pour Oxfam France nous permettent de conclure que sur la période 2009-2012, les prêts accordés par l'ensemble des banques françaises aux dix principales entreprises productrices d'agrocarburants basées en Europe représenteraient plus de 4 milliards d'euros. Par ailleurs, les banques françaises auraient émis pour ces entreprises, sur la même période, des actions et des obligations pour un montant total de plus de 3 milliards d'euros. La BNP Paribas est la banque française qui finance le plus les principaux producteurs d'agrocarburants basés en Europe. Sur la période étudiée, son encours total de prêts à ces entreprises s'élevait à près d'1,4 milliards d'euros, tandis que le volume d'actions et d'obligations émises pour ces entreprises serait de plus d'1,7 milliards d'euros. La Société Générale arrive en deuxième position avec un encours total de prêts de plus d'1,1 milliards d'euros, et d'actions et d'obligations de 707 millions d'euros. Le Crédit agricole arrive à la troisième place du classement, avec un encours total de prêts de près d'1,2 milliards d'euros, et un volume d'actions et d'obligations émises de plus de 500 millions d'euros.

1. LA PRODUCTION MASSIVE D'AGRO-CARBURANTS MET EN PÉRIL LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE ET LE DROIT À L'ALIMENTATION DES PLUS VULNÉRABLES

A. LES POLITIQUES EUROPÉENNES ET FRANÇAISES DE SOUTIEN AUX AGROCARBURANTS CRÉENT UNE DEMANDE ARTIFICIELLEMENT ÉLEVÉE EN MATIÈRES PREMIÈRES AGRICOLES SUR LES MARCHÉS ÉNERGÉTIQUES

Les politiques françaises et européennes en matière de soutien aux agrocarburants déstabilisent les marchés alimentaires, en les mettant en concurrence directe avec les marchés énergétiques. En effet, la directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, dite « directive énergies renouvelables » est entrée en vigueur en Europe en 2009. Elle oblige les Etats membres à utiliser 20% d'énergies renouvelables d'ici à 2020. Cet objectif ambitieux ne peut être que soutenu, dans la mesure où il permettra à l'Union

européenne de réduire considérablement ses émissions de gaz à effet de serre, et donc de lutter contre le changement climatique. Pourtant, cette directive pose un problème fondamental. Elle oblige aussi les Etats membres à utiliser 10% d'énergies renouvelables d'ici à 2020 dans le secteur ultra polluant des transports. Cet objectif ne peut vraisemblablement pas être atteint sans le recours à l'incorporation d'agrocarburants dans les carburants traditionnels européens.

LES AGROCARBURANTS : DE QUOI S'AGIT-IL EXACTEMENT ?

Les agrocarburants de première génération, qui correspondent aujourd'hui à la quasi-totalité des agrocarburants utilisés dans le monde, sont produits à partir des parties comestibles des matières premières agricoles. Il s'agit soit d'agrodiesels issus d'oléagineux (palme, soja, tournesol, colza, jatropha...) soit d'éthanol à base de céréales (maïs, blé...), de betterave ou de canne de sucre. Les premiers sont incorporés dans le diesel tandis que les seconds sont mélangés à l'essence.

Les agrocarburants dits « avancés » sont produits à partir de résidus agricoles ou sylvicole, de plantes non comestibles ou peu consommées comme les algues, de déchets industriels ou municipaux, etc. Ils ne sont pas encore produits à une échelle industrielle.

Pour atteindre les objectifs définis dans cette directive, les Etats ont mis en place des stratégies diverses, allant de l'obligation d'incorporation d'un certain pourcentage d'agrocarburants dans les carburants fossiles aux incitations fiscales à la production et à la consommation d'agrocarburants. La France a opté pour la mise en place de deux mécanismes d'incitation fiscale:

- la taxe intérieure de consommation (TIC) qui accorde aux producteurs industriels une exonération d'impôts partielle en fonction d'objectifs d'incorporation d'agrocarburants. Cette dépense fiscale représente 480 millions d'euros en 2011 et le total pour 2005-2010 se monte à plus de 2,6 milliards d'euros.
- la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui incite les distributeurs à incorporer des agrocarburants dans les carburants traditionnels. Si les objectifs ne sont pas atteints, les distributeurs de carburants doivent payer une amende sur la TGAP. Cette

pénalité est élevée, puisqu'elle représente deux à trois fois la valeur du carburant fossile à remplacer. Au final, ce système est assimilable à une subvention pour les producteurs d'agrocarburants car pour ne pas payer la pénalité, les distributeurs de carburants sont prêts à payer plus cher les agrocarburants.

- Au final, c'est 65% des huiles végétales produites en Europe qui sont aujourd'hui destinées au marché des agrocarburants. La situation est similaire aux Etats-Unis, qui ont plutôt opté pour le bioéthanol, et consacrent plus de 40% de leur production de maïs à la production d'agrocarburants. Cette demande artificiellement élevée en produits agricoles sur les marchés énergétiques des pays du Nord engendre une série de dysfonctionnements majeurs sur les marchés alimentaires, et met en péril le droit à l'alimentation de centaines de millions de personnes vulnérables dans les pays du Sud.

2012 – UNE ANNÉE QUI MARQUE UN TOURNANT DANS L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES DE SOUTIEN AUX AGROCARBURANTS EN FRANCE ET EN EUROPE

En octobre 2012, plusieurs annonces ont constitué un tournant dans l'évolution des politiques de soutien aux agrocarburants :

- ▶ En France, le ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll a pour la première fois reconnu l'impact négatif des politiques de soutien aux agrocarburants sur la volatilité des prix alimentaires. Il a donc annoncé que la France allait « faire une pause » dans le développement des agrocarburants de première génération. Le taux d'incorporation d'agrocarburants de première génération dans les carburants traditionnels ne devra donc pas dépasser 7% d'ici 2020. Il s'agit en réalité du taux d'incorporation déjà atteint en 2012. Malgré cette avancée symbolique majeure, le gouvernement Ayrault a, dans un même élan, renouvelé pour trois ans les agréments permettant aux producteurs français d'agrocarburants de bénéficier d'une défiscalisation massive que la Cour des Comptes a elle-même qualifiée, en janvier 2012, de niche fiscale. Le décalage entre les discours et les prises de décision politiques est donc majeur.
- ▶ En Europe, la Commission européenne a publié un projet visant à plafonner à 5% le taux d'incorporation d'agrocarburants de première génération dans les carburants traditionnels d'ici à 2020. Là encore, il s'agit d'une politique de statu quo, puisque c'est la moyenne d'incorporation déjà atteinte en 2012 au sein de l'Union européenne. La Commission européenne propose également que les Etats membres calculent, via un exercice de reporting annuel, les émissions de gaz à effet de serre liées au changement d'affectation des sols indirects (CASI) des agrocarburants. Cette proposition doit absolument être améliorée et renforcée, mais constitue néanmoins une avancée majeure dans la reconnaissance, de la part des institutions européennes, des impacts négatifs des politiques de soutien aux agrocarburants sur l'environnement et la sécurité alimentaire mondiale.

B. LA DEMANDE CROISSANTE EN AGROCARBURANTS CONSTITUE UN MOTEUR PUISSANT DE LA VOLATILITÉ DES PRIX ALIMENTAIRES ET DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES

Ces différentes politiques de soutien aux agrocarburants se sont révélées totalement inefficaces dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique. De la culture des végétaux jusqu'à la sortie de l'usine, la production d'agrocarburants nécessite un apport important en énergie fossile. Pire, la production toujours croissante d'agrocarburants destinés à alimenter les marchés européens et nord-américains entraîne la destruction massive de « puits de carbone » comme les forêts, les prairies ou les tourbières. Ces terres, lorsqu'elles sont converties en terres agricoles, relâchent dans l'atmosphère l'ensemble du carbone qu'elles avaient stocké jusque là. La destruction des puits de carbone engendre donc des émissions extrêmement importantes de gaz à effet de serre. Au final, si l'on prend en compte l'intégralité de leur processus de production, et en particulier les émissions de gaz à effet de serre liées au changement d'affectation direct et indirect des sols, on constate que certains agrocarburants sont même plus polluants que les carburants d'origine fossile. C'est notamment le cas des biodiesel qui constituent 80% des agrocarburants utilisés en Europe. Par ailleurs, le développement massif des agrocarburants a de graves impacts écologiques sur notre planète, au nord comme au sud. Entre autres : la destruction de la biodiversité, l'accroissement des pollutions chimiques, la surconsommation d'eau, la destruction des sols, etc.

En plus d'être inefficace sur le plan environnemental, la consommation croissante d'agrocarburants, soutenue par les politiques publiques, a des impacts dévastateurs sur la sécurité alimentaire mondiale, et ce pour deux raisons principales :

- **Les politiques de soutien aux agrocarburants contribuent largement à la hausse des prix alimentaires et à l'augmentation de leur volatilité.** La réduction de l'offre en céréales et en oléagineux pour les marchés alimentaires pousse les prix à la hausse, ce qui peut avoir des conséquences

dramatiques pour les ménages les plus pauvres des pays du Sud, qui peuvent consacrer jusqu'à 75% de leur budget à l'alimentation. En outre, les cours des denrées agricoles ont tendance à s'aligner encore davantage sur ceux du pétrole, qui sont particulièrement volatils. Alors que le monde a connu trois pics de prix alimentaires correspondant à trois crises alimentaires majeures au cours des cinq dernières années, cette forte volatilité des prix alimentaires met directement en péril la sécurité alimentaire mondiale.

- **Les politiques de soutien aux agrocarburants constituent le principal moteur de l'accaparement des terres.** Selon l'Agence internationale de l'énergie, la production d'agrocarburants a augmenté de 625% entre 2000 et 2010. Pour produire ces agrocarburants, il faut des terres, que les investisseurs vont principalement chercher dans les pays en développement, où les droits des populations locales sur leurs ressources naturelles sont peu sécurisés. D'après l'étude de la Coalition Internationale pour l'Accès à la Terre, ce seraient jusqu'à deux tiers des terres accaparées dans le monde entre 2000 et 2010 qui pourraient servir à produire des agrocarburants. Ce phénomène d'accaparement des terres prive les paysans du Sud de leurs moyens de production, alors que dans le monde ce sont déjà eux qui souffrent le plus de la faim.

Face à ce constat désastreux, il est urgent d'en finir avec la production massive d'agrocarburants. Oxfam France a interpellé en 2012 les décideurs français et européens afin qu'ils mettent un terme aux politiques de soutien aux agrocarburants¹. Aujourd'hui, c'est aux banques que nous nous adressons, afin qu'elles cessent de financer cette production qui met directement en péril le droit à l'alimentation de centaines de millions de personnes.

¹ Plus d'informations sur la campagne « Nourrir ou Conduire : il faut choisir » sont disponibles sur le site d'Oxfam France : <http://www.oxfamfrance.org/Nourrir-ou-conduire-Il-faut-choisir>

2. LES PRINCIPALES BANQUES FRANÇAISES FINANCENT LA PRODUCTION D'AGROCARBURANTS

A. DEUX MANIÈRES DE FINANCIER UNE ENTREPRISE : LE CRÉDIT, ET L'ÉMISSION D'AC-TIONS OU D'OBLIGATIONS

Les institutions financières peuvent financer les entreprises de différentes manières. Soit en leur accordant des prêts, soit en émettant pour elles des actions et des obligations.

Les prêts sont contractés, dans la plupart des cas, auprès des banques commerciales et peuvent être utilisés pour toutes les activités des entreprises. Les prêts peuvent être soit à court terme ou à long terme. Les prêts à court terme (y compris les crédits commerciaux, les comptes courants, les contrats de location...) ont une échéance de moins d'un an et sont principalement utilisés comme fonds de roulement des opérations. Les garanties demandées sont faibles. Les prêts à long terme ont une échéance d'au moins un an, mais en général de trois à dix ans. Ils sont utilisés par les entreprises pour financer des projets d'expansion, dont la rentabilité est obtenue sur le long terme. Le plus souvent, ces prêts à long terme sont consentis par un « syndicat de prêt », c'est-à-dire un groupe de banques. Les garanties demandées à l'emprunteur sont plus importantes.

Mais les institutions financières peuvent également financer les activités d'une entreprise en émettant pour elle des actions ou des obligations. Emettre des actions consiste pour une entreprise à augmenter son capital. Ces actions peuvent être vendues sur les marchés boursiers, donnant la possibilité à l'entreprise d'augmenter ses fonds propres en attirant un grand nombre de nouveaux actionnaires ou en augmentant le capital des actionnaires existants. Ces actionnaires peuvent être des investisseurs privés ou des investisseurs institutionnels. Lorsqu'une entreprise met à la vente ses actions sur les marchés boursiers pour la première fois, on parle d'une « offre publique initiale » (OPI). Lorsque des actions d'une société sont

ajoutées sur les marchés boursiers, on parle de « placement secondaire d'actions supplémentaires ». Lors d'une OPI, une entreprise a besoin de l'aide d'une ou plusieurs banques d'investissement afin de promouvoir ses actions et trouver des actionnaires.

L'émission d'obligations, quant à elle, consiste à découper en petites parties un grand emprunt. Chaque pièce de ce grand emprunt prise séparément constitue une obligation. Les entreprises aussi bien que les Etats peuvent émettre des obligations. Comme les actions, les obligations sont négociées en bourse, sur le marché des capitaux, à des investisseurs privés ou institutionnels. Une entreprise a besoin de l'aide d'une ou plusieurs banques d'investissement pour émettre des obligations. Les banques souscrivent aux entreprises une certaine quantité de ces obligations, c'est à dire qu'elles les revendent à des investisseurs. De fait, les banques achètent rarement des obligations mais dans les cas où les banques d'investissement ne vendent pas toutes les obligations qu'elles ont souscrites, elles finissent par les posséder.

Pour se voir accorder un financement, un acteur économique doit être en adéquation avec la politique de conformité de la banque sollicitée. En effet, chaque banque se dote d'une politique de conformité afin de garantir que les entreprises financées respectent certaines normes légales et réglementaires. Ce cadre normatif est très contraignant. Par exemple, les responsables de la conformité des banques sont légalement tenus de veiller à ce que les activités financées ne blanchissent pas d'argent, ne financent pas d'activités terroristes ou ne contreviennent pas à des décisions d'embargo et de sanctions

politiques. D'autre part, certains secteurs d'activité sont systématiquement exclus des activités de financement en vertu d'accords internationaux et de conventions internationales (bombes à fragmentation, substances chimiques dangereuses, commerce d'espèces sauvages, etc.).

Les banques affirment aussi respecter de nombreux textes internationaux portant sur les thématiques RSE à l'aune du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, des Principes Directeurs pour les Entreprises multinationales de l'OCDE, ou du Global Compact, elles ne s'y engagent qu'à titre exclusivement volontaire. Les principes de l'Equateur, dispositif volontaire international de la RSE du secteur bancaire, ne sont pas non plus intégrés au contrôle de la conformité.

Signés en 2003 par de nombreuses banques internationales, ils engagent les banques signataires à prendre en compte certains critères sociaux et environnementaux lors de la décision des financements. Des mesures de classement des projets en fonction des risques encourus et des outils d'évaluation de ces risques y sont proposées. Selon ces principes, les effets négatifs sur l'environnement social et environnemental de chaque projet de plus de 10 millions de dollars doivent être évités, ou atténués et compensés s'ils sont considérés comme « inévitables ».

L'ABSENCE DE JUSTICIABILITÉ DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX PORTANT SUR LA RSE

Les droits humains et de l'environnement sont formalisés par un corpus hétérogène de normes internationales. Bien que certaines de ces normes soient adressées aux Etats signataires, le secteur privé déclare souvent les respecter. En réalité, si les banques intègrent ces normes de manière exclusivement volontaire, cela incombe à la nature non-contraignante de ces textes, souvent considérés comme de la « soft law ».

Adopté en 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies, le Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels consacre le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes mais aussi le droit à l'alimentation. Bien que ces droits soient fondamentaux, leur non-respect par les Etats signataires n'entraîne aucune sanction.

Il en est de même pour les Principes directeurs pour les Entreprises multinationales de l'OCDE. Elaborés par les Etats, ils consistent en des recommandations à l'intention des entreprises opérant dans ou en provenance des pays signataires. Leur non-respect entraîne la saisie des « Points Contacts nationaux », lesquels peuvent seulement organiser des médiations ou des processus de conciliation.

Quant au Global Compact ou aux Principes de l'Equateur, ce sont des initiatives visant à inciter les entreprises à prendre en compte les droits humains lors de la conduite de grands projets. En plus d'être non-justiciables, ces initiatives sont vivement critiquées pour leur contenu insuffisant, notamment du fait qu'elles ont été principalement élaborées par les entreprises elles-mêmes.

B. LES PRINCIPALES BANQUES FRANÇAISES FINANCENT LES 10 PLUS GROSSES ENTREPRISES PRODUCTRICES D'AGROCARBURANTS EN EUROPE

Le secteur bancaire français occupe une place centrale au niveau international. En février 2013, le bilan des banques françaises pèse plus de 8 000 milliards d'euros, ce qui représente quatre fois le PIB national et environ 80% du PIB des Etats-Unis². Cinq banques françaises sont présentes dans le classement 2012 « Forbes Global 2000 » et deux sont présentes dans le top 10 : la BNP Paribas est positionnée en 3e position avec plus de 1 900 milliards d'euros d'actifs et le Crédit Agricole en 6e position avec plus de 1 700 milliards d'euros d'actifs. Dans le cadre de sa campagne «Banques: la faim leur profite bien», Oxfam France a

demandé à un consultant du cabinet indépendant Profundo³ d'effectuer des recherches sur les différents types de financements accordés par les banques françaises aux dix principaux producteurs d'agrocarburants en Europe. Les banques sur lesquelles ont porté les recherches sont la BNP Paribas, la Société générale, le Crédit agricole/LCL, le groupe BPCE, issu de la fusion entre la Caisse nationale des Caisses d'Epargne et la Banque fédérale des Banques populaires, le Crédit mutuel, la Banque postale et la Nef.

QUELS SONT LES DIX PRINCIPAUX PRODUCTEURS D'AGROCARBURANTS BASÉS EN EUROPE ?

Nom de l'entreprise	Nationalité de l'entreprise	Type d'agrocarburants produits	Capacités annuelles de production en Europe (en millions de litres)	Capacités annuelles de production mondiale (en millions de litres)
Diester Industrie	française	biodiesel	3400	
Nesté Oil	finlandaise	biodiesel	1300	2200
Abengoa Bioenergy	espagnole	biodiesel et bioéthanol	1300 (bioéthanol)	2750 (biodiesel et bioéthanol)
ADM Biodiesel	américaine	biodiesel et bioéthanol	1100 (biodiesel)	
Infinita	espagnole	biodiesel	1000	
Natura Biocarburantes	espagnole	biodiesel	970	
Biopétrol Industries	suisse	biodiesel	960	
Téréos	française	bioéthanol	725	
CropEnergies Biowanze	allemande	bioéthanol	700	
Cristanol	française	bioéthanol	540	

² Audition publique de Thierry Phillipponat, secrétaire Général de Finance Watch par la Commission des Finances, de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire sur le Projet de Loi de Séparation et de Régulation des Activités bancaires, le 5 février 2013

³ Profundo est un cabinet indépendant de recherche et de conseil basée aux Pays-Bas, et spécialisée dans l'analyse du fonctionnement du secteur financier et les enjeux de responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Ces dix producteurs qui alimentent largement le marché européen en agrocarburants sont largement financés par les banques françaises, soit par le biais de crédits, soit via l'émission d'actions et d'obligations. Six grandes banques françaises ont accordé depuis début 2009 des prêts à ces entreprises : la BNP Paribas, la Société générale, le Crédit agricole/LCL, la Caisse

d'Épargne, la Banque populaire, et le Crédit mutuel/CIC. Parallèlement, cinq grandes banques françaises ont émis pour elles des actions ou des obligations : la BNP Paribas, la Société générale, le Crédit agricole/LCL, la Caisse d'Épargne et la Banque populaire.

	A accordé depuis 2009 au moins un prêt à :	A émis depuis 2009 des actions ou des obligations pour :
BNP Paribas⁴	8 des 10 principaux producteurs d'agrocarburants en Europe : Abengoa Energie, ADM Biodiesel, Biopetrol Industries, Crop Energies/ Biowanze, Diester Industrie, Infinita Renovables, Nesté Oil, et Tereos.	8 des 10 principaux producteurs d'agrocarburants en Europe : Abengoa Energie, ADM Biodiesel, Biopetrol Industries, Crop Energies/ Biowanze, Diester Industrie, Infinita Renovables, Nesté Oil, et Tereos.
Société générale⁵	5 des 10 principaux producteurs d'agrocarburants en Europe : ADM Biodiesel, Biopetrol Industries, Diester Industrie, Infinita Renovables, et Tereos.	2 des 10 principaux producteurs d'agrocarburants en Europe : Abengoa Energie, et Biopetrol Industries.
Crédit agricole	4 des 10 principaux producteurs d'agrocarburants en Europe : Abengoa Energie, Biopetrol Industries, Diester Industrie, et Tereos	1 des 10 principaux producteurs d'agrocarburants en Europe : Biopetrol Industries.
Groupe BPCE (Caisse d'Épargne et banque populaire)	5 des 10 principaux producteurs d'agrocarburants en Europe : Abengoa Energie, ADM Biodiesel, Biopetrol Industries, Diester Industrie et Tereos	1 des 10 principaux producteurs d'agrocarburants en Europe : Biopetrol Industries.
Crédit mutuel-CIC	3 des 10 principaux producteurs d'agrocarburants en Europe : Crop Energies/Biowanze, Diester Industrie, et Tereos	

⁴ A Une version préliminaire de ce rapport a été envoyée à l'ensemble des banques concernées avant sa publication. La BNP Paribas conteste avoir pour clients un certain nombre des entreprises citées ici, mais ne souhaite pas rectifier ces informations, par respect de la confidentialité de ses clients.

⁵ De même, la Société Générale affirme que ses relations avec ces entreprises se situent souvent au niveau de la maison-mère et non au niveau des filiales. Les financements évoqués ici répondent, selon elle, à des besoins variés des groupes et ne sont pas exclusivement consacrés au secteur des agrocarburants.

3. QUELS SONT LES MONTANTS INVESTIS PAR LES BANQUES FRANÇAISES DANS LA PRODUCTION D'AGROCARBURANTS ?

A. BNP PARIBAS, LEADER FRANÇAIS DU FINANCEMENT D'AGROCARBURANTS

Sur la période de 2009-2012, les prêts accordés par l'ensemble des banques françaises aux dix principales entreprises productrices d'agrocarburants basées en Europe représentent plus de 4 milliards d'euros. Par ailleurs, les banques françaises ont émis pour ces entreprises, sur la même période, des actions et des obligations

pour un montant total de plus de 3 milliards d'euros. Sur la même période, les financements accordés par les institutions multilatérales et les Etats pour financer des mesures d'adaptation au changement climatique n'étaient que de 629 millions d'euros⁶.

CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES BANQUES FRANÇAISES ENTRE 2009 ET 2012
AUX 10 PRINCIPAUX PRODUCTEURS D'AGROCARBURANTS EN EUROPE

	Groupe BPCE	BNP Paribas	Credit Agricole	Crédit Mutuel CIC	Société Générale
Abengoa Bioenergie	121.98	33.09	121.97		161.99
ADM Biodiesel	37.60	37.59			37.59
Biopetrol Industries	343.50	843.58	610.43		690.43
Crop Energies/Biowanze		24.00		24.00	
Diester Industrie	48.00	95.00	48.00	76.00	60.00
Infinita Renovables		32.47			35.46
Neste Oil		112.50	112.50		
Tereos	272.28	205.60	272.27	133.33	133.33
Total des prêts accordés (en millions €)	823.36	1383,83	1165,17	233,33	1118,80

La BNP Paribas est la banque française qui finance le plus les principaux producteurs d'agrocarburants basés en Europe. Sur la période étudiée, son encours total de prêts à ces entreprises s'élevait à notre connaissance à près d'1,4 milliard d'euros, tandis que le volume d'actions et d'obligations émises pour ces entreprises était de plus d'1,7 milliard d'euros.

La Société générale arrive en deuxième position avec un encours total de prêts de plus d'1,1 milliard d'euros, et d'actions et d'obligations de 707 millions d'euros. Le Crédit agricole arrive à la troisième place du classement, avec un encours total de prêts de près de d'1,2 milliards d'euros, et un volume d'actions et d'obligations émises de plus de 500 millions d'euros.

ACTIONS ET OBLIGATIONS ÉMISES ENTRE 2009 ET 2012 PAR LES BANQUES FRANÇAISES POUR LES 10 PRINCIPAUX PRODUCTEURS D'AGROCARBURANTS EN EUROPE⁷

	Groupe BPCE		BNP Paribas		Crédit Agricole		Société Générale	
	Actions	Obligations	Actions	Obligations	Actions	Obligations	Actions	Obligations
Abengoa Bioenergie				308.33				203.33
ADM Biodiesel				175.80				
Biopetrol Industries	191.50		698.43	402.31	191.50	312.50	191.50	312.50
Crop Energies/Biowanze				45.52				
Neste Oil				100.00				
Total des actions et obligations émises (en millions €)	191.50	-	698	1,032	192	313	192	515

En terme de responsabilité sociale et environnementale (RSE)⁵, ces trois banques se sont engagées à respecter de nombreuses conventions internationales relatifs aux droits humains, ont signé les principes de l'Equateur et ont une liste d'exclusion conforme au droit international. En parallèle, elles ont élaboré des engagements volontaires :

- La BNP Paribas a exclu de tout financement les entreprises produisant des armes

controversées et s'engage à encourager les entreprises d'huile de palme à produire de manière soutenable, et notamment à adhérer à la Table ronde sur l'huile de palme durable. Globalement, sa stratégie RSE⁸ repose sur 4 piliers et 12 engagements. Au sein du pilier « responsabilité environnementale », la BNP Paribas s'engage à agir contre le changement climatique, et notamment à prendre en compte l'impact environnemental des projets dans ses décisions de financement. Le pilier « responsabilité économiques »,

⁶ Mettre les petits agriculteurs au cœur de l'adaptation au changement climatique, Document d'information d'Oxfam, 16 novembre 2009

⁷ Certaines banques, dont la BNP Paribas et la Société Générale, ont contesté les chiffres donnés dans ce tableau. Elles refusent néanmoins de nous donner les chiffres qui, selon elles, seraient corrects, par respect du secret bancaire et de la confidentialité des contrats passés avec leurs clients.

⁸ La stratégie RSE de la BNP Paribas est détaillée sur son site internet : <http://www.bnpparibas.com/nous-connaître/developpement-durable>

quant à lui, met en avant une offre de produits responsables, correspondant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Enfin, la BNP Paribas s'engage, dans le cadre de son pilier « responsabilité civique », à respecter les principes directeurs de l'ONU sur les Droits de l'Homme. Pourtant, la BNP Paribas n'a pas élaboré de politique spécifique relative aux enjeux de la production d'agrocarburants, qui touche à la fois aux enjeux climatiques, environnementaux, et sociaux, et qui met en péril le droit humain fondamental qu'est le droit à l'alimentation.

- La politique RSE de la Société générale⁹ est résumée dans ses « Principes généraux environnementaux et sociaux (E&S) », lesquels se basent sur le cadre réglementaire et législatif ainsi que sur des initiatives volontaires sectorielles et transversales. La Société générale s'y engage à évaluer les risques potentiels associés à chacun de ses clients et à chacun de leurs projets. Une de ces politiques sectorielles concerne la biodiversité. Elle mentionne que la Société générale « souhaite que les standards correspondant aux meilleures pratiques en termes de conservation de la biodiversité soient appliqués lorsqu'il s'agit de fournir des services financiers et bancaires ». Les pratiques que la Société générale ne souhaitent pas financer sont, entre autres : « la perte d'habitat par destruction ou conversion (par exemple, du fait d'activités entraînant un changement important de l'utilisation des terres, situées dans ou à proximité des zones protégées ou de zones identifiées comme importantes pour la biodiversité ou développées dans des zones reculées ou

intactes), l'accumulation de nutriments ou pesticides liée à l'activité agricole, tous les types de pollution des écosystèmes (y compris le changement climatique), les impacts liés à la biodiversité et aux services écosystémiques auxquels les communautés locales attachent une importance particulière ». A l'aune de ces principes, la Société Générale devrait donc cesser le plus vite possible de financer la production d'agrocarburants qui nuisent à la lutte contre le changement climatique, participent à la destruction de la biodiversité, et constituent le principal moteur de l'accaparement des terres dans le monde. Cette demande est d'autant plus urgente qu'une lettre adressée par la Direction du Développement Durable de la Société Générale à Oxfam France prétend que la banque « ne finance pas la production d'agro-carburants ».

- En 2011, le Crédit agricole s'est engagé dans une démarche RSE appelée « FReD »¹⁰. Cette politique consiste en trois piliers (Fides, Respect et Demeter) et vingt axes stratégiques (biodiversité, risques climat, dialogue avec les clients...). L'adhésion de chaque entité du groupe est volontaire. Toutefois, il est extrêmement difficile de trouver des informations sur les positions détaillées du groupe concernant chacun de ses axes stratégiques. Il est donc impossible de savoir ce que le Crédit Agricole souhaite réellement promouvoir en matière de biodiversité ou de lutte contre le changement climatique par exemple. Enfin, le Crédit Agricole n'a pas élaboré de politique sectorielle sur les matières premières agricoles ou la production d'agrocarburants.

B. FOCUS SUR LES FINANCEMENTS ACCORDÉS À 2 ENTREPRISES FRANÇAISES : DIESTER INDUSTRIE ET TEREOS

Parmi les dix principaux producteurs d'agrocarburants en Europe se trouvent trois entreprises françaises : Diester Industrie, Tereos et Cristanol. Deux d'entre elles bénéficieraient de financements de la part des banques françaises : Diester Industrie et Tereos.

Diester Industrie et sa filiale Diester Industrie International constituent un groupe de

sociétés françaises basé à Paris et créé en 1992 par Sofiprotéol. Ils organisent la filière du biodiesel depuis l'approvisionnement en graines oléagineuses (colza, tournesol) jusqu'à la commercialisation des produits finaux, le Diester et la glycérine végétale. En 2011, leur chiffre d'affaire s'élevait à 2 690 milliards d'euros. Cinq grands groupes bancaires français ont accordé des prêts à ce groupe entre 2009 et 2012.

⁹ Les Principes généraux Environnementaux et Sociaux de la Société Générale sont publiés sur leur site : <http://rse.societegenerale.com/accueil/vision-enjeux-et-engagements/une-banque-responsable/la-rse-declinee-a-tous-niveaux>

¹⁰ Pour en savoir plus sur cette démarche, consulter le site du Crédit Agricole : <http://www.credit-agricole.com/Etre-engage-et-responsable/FReD-une-demarche-RSE-originale>

PRÊTS ACCORDÉS À DIESTER INDUSTRIE SAS ENTRE 2009 ET 2012 (EN MILLIONS D'EUROS)

Total accordé par la BNP Paribas	95.00
Total accordé par le Credit Mutuel CIC	76.00
Total accordé par la Société Générale	60.00
Total accordé par le groupe BPCE (Caisse d'Épargne et Banque Populaire)	80.00
Total accordé par le Credit Agricole	48.00

En 2010, le volume des huiles végétales transformées en agrocarburant représentaient environ 109% des graines oléagineuses récoltées en France cette même année¹¹. Cela signifie que la France doit avoir recours à des importations d'oléagineux pour assurer sa production de biodiesel et ses besoins agroalimentaires. La France est donc devenue importatrice d'huiles végétales, et en particulier d'huile de palme. La dynamique est similaire à l'échelle européenne. Depuis 10 ans, la consommation d'huile végétale a augmenté de 80 % en Europe, tirée par l'émergence des agrocarburants¹². Sur la même période, les importations d'huile de palme ont presque doublé, essentiellement afin de satisfaire la demande en huiles végétales sur les marchés agroalimentaires, dont sont détournées les productions locales d'huile de colza ou de tournesol.

La demande croissante de biodiesel en France ne permet pas aux producteurs nationaux d'assurer la totalité de la production en oléagineux pour alimenter à la fois les marchés alimentaires et les marchés énergétiques. Certains producteurs d'agrocarburants ou industriels de l'agroalimentaire vont donc chercher à sécuriser leur approvisionnement en investissant dans des terres agricoles étrangères. Par exemple, Jean-Claude Sabin, ancien directeur et fondateur de Sofiprotéol, dirige maintenant le conseil de surveillance de la firme Agro-Energie-Développement (Agroed), laquelle mène des négociations¹³ pour cultiver du jatropha dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, notamment au Burkina Faso et en Guinée, sur des surfaces équivalant à plus de 200 000 hectares. Les conditions de négociation de ces surfaces demeurent inconnues mais cette expansion pourrait bel et bien bénéficier à Sofiprotéol. Ce cas d'acquisition de droits fonciers est recensé dans la Land Matrix¹⁴.

LES CONTRIBUABLES FRANÇAIS FINANCENT EUX AUSSI MASSIVEMENT LE GROUPE SOFIPROTÉOL

Leader de la production de biodiesel en France, Diester Industrie y est d'ailleurs en position de quasi-monopole, ce qui lui permet de bénéficier massivement des politiques fiscales très généreuses de l'Etat français. Cette situation a été dénoncée par la Cour des Comptes, dans le rapport qu'elle a publié en janvier 2012. Elle y évoque pour le groupe Sofiprotéol « un effet d'aubaine », et une « rente de situation ». En effet, la Cour des Comptes calcule que l'exonération fiscale dont bénéficient les producteurs d'agrocarburants a coûté à l'Etat plus de 2,6 milliards d'euros entre 2005 et 2010, dont 1,8 milliard d'euros uniquement destinés aux producteurs de biodiesel. Sur la même période, les producteurs de biodiesel auraient réalisé des investissements à hauteur de 500 millions d'euros. En seulement 5 ans, ces investissements productifs ont donc été remboursés près de 4 fois par les contribuables français.

Pourtant, le gouvernement Ayrault a décidé, fin 2012, de renouveler pour 3 ans les agréments qui permettent aux producteurs français d'agrocarburants de bénéficier de cette défiscalisation massive. Il s'agit d'un cadeau fiscal d'environ 80 millions d'euros destiné à la filière du biodiesel pour 2013. Le groupe Sofiprotéol capterait, à lui seul, 50 millions d'euros, soit plus de 60% de cet énorme cadeau fiscal. Si le taux de défiscalisation restait constant jusqu'à la fin des nouveaux agréments¹⁵, fin 2015, Sofiprotéol empocherait 125 millions d'euros supplémentaires en 2014, et 133 millions d'euros supplémentaires en 2015. Le gouvernement Ayrault, en renouvelant ces agréments, aurait donc accordé à ce groupe un cadeau fiscal potentiel de 310 millions d'euros sur 3 ans¹⁶. Le président de Sofiprotéol, Xavier Beulin, est également le président de la FNSEA, le syndicat agricole majoritaire en France.

Diester Industrie International est détenu à 60% par Diester Industrie, et à 40% par Bunge. Cette entreprise se partage le marché mondial du commerce des céréales avec trois autres firmes : Archer Daniels Midland (ADM), Cargill et Louis Dreyfus. Ces quatre multinationales profitent de leur statut d'acteur commercial sur les marchés agricoles pour bénéficier d'exemption de limites de positions sur les marchés financiers de matières premières agricoles. Leurs activités spéculatives sont d'autant plus rentables que ces entreprises, via leurs activités commerciales, ont accès à des informations sur le niveau des stocks mondiaux de céréales. Ces activités spéculatives ont un impact dramatique sur la volatilité des prix alimentaires et la sécurité alimentaire mondiale. En 2011, le chiffre d'affaire de Bunge s'élevait à près de 60 milliards de dollars.

Quant à Téréos, il s'agit d'un groupe agro-industriel français spécialisé dans le sucre : transformation de la betterave, de la canne à sucre et des céréales en sucres, produits amylacés, alcool, bioéthanol et coproduits destinés à l'alimentation

animale et à l'énergie électrique. Il dispose de 39 sites industriels en Europe, en Amérique du Sud et en Afrique. Chaque année, il produit 725 millions de litres de bioéthanol et affiche 4,4 milliards d'euros de chiffre d'affaire. Six grandes banques françaises ont accordé des prêts à Téréos entre 2009 et 2012.

En 2011, Téréos a remporté un des prix Pinocchio décerné par l'ONG environnementale les Amis de la Terre¹⁷. Ces prix visent, chaque année, à illustrer et à dénoncer les impacts négatifs des activités de certaines entreprises françaises. Le prix attribué à Téréos met en lumière un cas de transaction foncière controversée au Mozambique¹⁸, sur une surface de 98 000 hectares, destinée à la production de canne à sucre et de bioéthanol. Cette transaction foncière s'inscrit dans l'accord tripartite Union européenne-Brésil-Mozambique signé en juillet 2010 pour développer des projets d'agrocarburant et de bioélectricité au Mozambique. Il s'agit d'un contrat de location de 50 ans renouvelables, qui bénéficie de 80% de réduction d'impôt sur le revenu et d'une exemption de l'impôt sur la distribution des dividendes.

PRÊTS ACCORDÉS À TÉRÉOS ENTRE 2009 ET 2012 (EN MILLIONS D'EUROS)

Total accordé par le groupe BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Epargne)	272.28
Total accordé par le Credit Agricole	272.27
Total accordé par la BNP Paribas	205.60
Total accordé par le Credit Industriel Commercial	133.33
Total accordé par la Société Générale	133.33

¹¹ Agreste - Bilan conjoncturel 2010 - n°7-October- Novembre 2010

¹² D'après des données de l'European Biodiesel Board : <http://www.ebb-eu.org/stats.php> et de l'United States Department of Agriculture : <http://www.ebb-eu.org/stats.php>

¹³ Quand l'agriculture sert à nourrir des machines aux dépens des humains, Bastamag, Agnès Rousseau, 22 juin 2011

¹⁴ La Land Matrix est un outil mis en place dans le cadre d'un projet lancé en avril 2012, et qui rassemble cinq partenaires (dont le Cirad pour la France) et qui vise à répertorier les cas d'accaparements de terre recensés à l'échelle mondiale après vérification sur le terrain avec des partenaires locaux.

¹⁵ Le taux de défiscalisation accordé par l'Etat français au biodiesel est de 8 euros/hectolitre. Ce taux peut être revu chaque année au moment du vote du projet de loi de finance.

¹⁶ Pour plus de détails concernant les calculs liés au renouvellement des agréments, consultez le dossier élaboré par Greenpeace France en octobre 2011.

¹⁷ Pour en savoir plus sur les prix Pinocchio, et connaître les autres lauréats, consulter le site des Amis de la Terre.

¹⁸ Solidarité, « Les émeutes de la faim au Mozambique et Téréos », BERTHELOT Jacques, 6 septembre 2010

D'AUTRES ENTREPRISES AYANT UN IMPACT CONTROVERSÉ SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE BÉNÉFICIENT DE FINANCEMENTS DE LA PART DES BANQUES FRANÇAISES – LE CAS DE LOUIS DREYFUS

Six des banques françaises étudiées ont accordé des prêts à Louis Dreyfus Commodities entre 2009 et 2012. Il s'agit du Crédit Agricole/LCL, de la BNP Paribas, de la Société Générale, de la Banque Populaire, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Mutuel CIC.

Figurant parmi l'un des plus grands négociants de matières premières agricoles au monde, Louis Dreyfus Commodities est un groupe français. En 2011, son chiffre d'affaire s'élevait à 60 milliards de dollars. A travers sa filiale Louis Dreyfus Biosev créée en octobre 2009, la firme contrôle 329000 hectares au Brésil. LDC Biosev produit 2,8 millions de tonnes de sucre et 1,8 million de mètres cubes d'éthanol par an.

Par ailleurs, au cours de l'année 2007, Louis Dreyfus a créé un fonds destiné au commerce de terres agricoles en Amérique du sud, Calyx Agro. Le capital de ce véhicule d'investissement se partage avec d'autres investisseurs : PineBridge Investments (filiale du Pacific Century Group de Hong Kong), TRG Management, Worldstar Ltd, Pictet Private Equity Investors et Solvia Investment Management. Ce fonds possède 2859 hectares au Paraguay, 13592 hectares en Uruguay, 5719 hectares en Argentine et 61352 hectares au Brésil. Selon l'ONG GRAIN, ces achats sont constitutifs d'accaparement de terres¹⁹.

Comme tout trader de matières premières agricoles, Louis Dreyfus Commodities bénéficie d'exemptions de limites de positions sur les marchés financiers. Grâce aux informations auxquelles il a accès sur les marchés physiques, le groupe spéculé sur les matières premières agricoles de la manière la plus efficiente possible. En effet, Louis Dreyfus a ouvert plusieurs fonds d'investissement à l'aune du Louis Dreyfus Commodities Alpha Fund. Ce fond gérait 2 milliards de dollars d'actifs financiers en 2010 avec un retour de 17,3%²⁰.

Enfin, le groupe a acquis 0,5% du capital de Felda Global Venture Holdings (FGVH) en 2012. FGVH est une filiale de Felda, société agro-industrielle de l'Etat malaisien et spécialisée dans la production d'huile de palme, de caoutchouc et des produits dérivés du sucre, du colza et des oléagineux. FGVH contrôle plus de 355 860 hectares en Malaisie. Selon Profundo²¹, les activités de FGVH ont donné lieu à des accaparements de terre.

¹⁹ Voir sur le site de GRAIN le travail qui recense plus de 400 cas d'accaparements de terres dans le monde.

²⁰ Cereal Secrets, The world's largest grain traders and global agriculture, Oxfam research reports, August 2012

²¹ Felda Global Ventures Holding, Oil Palm Plantation, Profundo, 12 June 2012

RECOMMANDATIONS

OXFAM FRANCE DEMANDE :

1. AUX BANQUES ET AUX AUTRES ACTEURS FINANCIERS

De renoncer à accorder des financements aux producteurs d'agrocarburants qui mettent en péril la sécurité alimentaire mondiale, c'est-à-dire :

- ▶ De ne plus accorder de prêts aux entreprises qui produisent des agrocarburants produits sur des terres arables.
- ▶ De ne plus émettre d'actions ou d'obligation pour les entreprises qui produisent des agrocarburants produits sur des terres arables.
- ▶ D'élaborer des politiques relatives à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises qui excluent de leurs financements les entreprises ayant des activités de production, de transformation ou de commercialisation d'agrocarburants produits sur des terres arables.
- ▶ D'intégrer ces politiques RSE dans leur politique de conformité.

2. AU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, PIERRE MOSCOVICI

De s'engager à ne pas renouveler, pour la période post 2015, les agréments permettant aux producteurs d'agrocarburants de bénéficier d'une procédure de défiscalisation.

De réduire drastiquement, pour les années 2014 et 2015, les taux de défiscalisation accordés aux producteurs d'agrocarburants.

De soutenir au niveau européen une réforme ambitieuse des politiques de soutien aux agrocarburants, c'est-à-dire :

- ▶ De soutenir la mise en place d'un véritable plafond de consommation, qui limite à 5% l'incorporation d'agrocarburants produits sur des terres arables dans les carburants traditionnels, et interdise aux Etats d'en subventionner la production au-delà de cette limite.
- ▶ De soutenir une procédure progressive de diminution du taux d'incorporation d'agrocarburants sur des terres arables dans les carburants traditionnels, avec l'objectif manifeste de tendre vers un taux d'incorporation de 0%.
- ▶ D'adopter des facteurs CASI obligatoires dans les critères de durabilité des agrocarburants utilisés en Europe, et dans les deux Directives européennes concernées (Directive Qualité des Carburants et Directive Energies Renouvelables). Ces facteurs CASI obligatoires constituent l'unique outil permettant de comptabiliser l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à la production et à la consommation d'agrocarburants et d'empêcher le soutien des Etats aux agrocarburants qui provoquent la déforestation et aggravent les changements climatiques.
- ▶ De garantir que les agrocarburants s'appuyant sur des technologies innovantes seront véritablement durables et permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports.
- ▶ De rendre le secteur des transports plus écologique, par la promotion de solutions durables et de long terme.

Oxfam France est membre de la confédération internationale Oxfam, un réseau de 17 organisations de solidarité internationale qui travaillent ensemble dans plus de 90 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté, les injustices et les inégalités.

En France, Oxfam mène depuis plus de 20 ans des campagnes de mobilisation citoyenne et de pression sur les décideurs politiques. L'organisation contribue également aux actions humanitaires d'urgence et aux projets de développement du réseau, en collaboration avec des partenaires et des alliés dans le monde entier.

WWW.OXFAMFRANCE.ORG



OXFAM
France

*Ce rapport a été rédigé par Clara Jamart, avec l'appui de Sébastien Fourmy et Ingrid Aymes
Les chiffres concernant les activités spéculatives des banques françaises sont issus de recherches menées par Profundo.*